

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES

MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, sous la présidence de la mairesse, tenue le 12 avril 2025, à 14 h 15 en présentielle et par visioconférence au 454 chemin Lac-Tremblant-Nord, Lac-Tremblant-Nord, et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Madame la mairesse Kimberly Meyer

Conseillère: Madame Barbara McDonald
Conseillers : Monsieur Eric Lessard
Monsieur Peter Richardson
Monsieur Jean Cloutier
Monsieur Christian de Varennes

Monsieur le conseiller Philippe Couture est absent.

Mme Stéphanie Carrière, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

Ouverture de la séance, constatation du quorum et mot d'ouverture de la mairesse de la municipalité à 14 h.

1. Résolution 2025-04-37 Adoption de l'ordre du jour;

1. *Adoption de l'ordre du jour;*
2. *Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;*
3. *Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 mars 2025 et la consultation publique du 8 mars 2025;*
4. *Ratification des paiements exécutés par chèque;*
5. *Rapports de la Mairesse :*
 - *Lac-Tremblant-Nord;*
 - *Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;*
 - *Mont-Tremblant;*
 - *Rapport des comités Agglo.*
6. *Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;*
7. *Règlements :*
 - 7.1 *Avis de motion du Premier projet de règlement n° 2025-02 modifiant le règlement n° 2021-02 relatif au zonage*
 - 7.2 *Dépôt du Premier projet de règlement n° 2025-02 modifiant le règlement n° 2021-02 relatif au zonage*
 - 7.3 *Adoption du Premier projet de règlement n° 2025-02 modifiant le règlement n° 2021-02*

relatif au zonage

8. Résolutions :

8.1 *Adoption du plan de conservation de Lac Tremblant Nord*

8.2 *Signataire de l'Entente de partenariat auprès d'Éco Entreprise Québec (EEQ)*

8.3 *Demande de reconsidération - abolition du programme RénoRégion*

8.4 *Signature de soumission pour numérisation des dossiers municipaux*

8.5 *Demande de bail d'occupation sur le domaine hydrique pour projet de quais au lac Bibite*

8.6 *Nomination de trois membres du conseil de la municipalité sur le comité de démolition*

9. Rapport des comités :

9.1 *Comité des finances et administration :*

9.1.1 *États des revenus et des dépenses pour la période se terminant 31 mars 2025.*

9.2 *Comité consultatif en urbanisme :*

9.2.1 *Demande DPDRL240054 - Demande de dérogation mineure pour la construction d'un bâtiment accessoire (garage), matricule 1426-50-6841-0-000-0000, lot 5 011 175 (cadastre du Québec);*

9.2.2 *Demande DCPOL240048 - Demande de permis pour la construction d'un bâtiment accessoire (garage), matricule 1427-69-1052-0-004-0001, lot 6 219 788 (cadastre du Québec);*

9.2.3 *Demande DPPIL0005, demande de permis pour une construction accessoire (piscine), 2^e présentation CCU, matricule 1621-91-2055-0-000-0000, lot 5 011 313;*

9.2.4 *Dépôt du procès-verbal de la séance du 24 février 2025;*

10. *Acceptation de correspondance;*

11. *Affaires nouvelles;*

12. *Période d'intervention des membres du conseil;*

13. *Deuxième période de questions;*

14. *Clôture et levée de la séance.*

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian de Varennes

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance.

3. Résolution 2025-04-38 Séance ordinaire du 8 mars 2025 et la consultation publique du 8 mars 2025

PRENANT ACTE QU'une copie des procès-verbaux ont été remis à chacun des conseillers au moins 24 heures avant la présente réunion, conformément à la Loi.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Eric Lessard

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2025 et le procès-verbal de la consultation publique du 8 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. Résolution 2025-04-39 - Ratification du journal de décaissement

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER le journal de décaissements pour la période du 1^{er} mars au 31 mars 2025 et d'approuver et de confirmer les déboursés effectués pendant cette même période pour une somme totale de 124 898,02 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. Rapports de la mairesse:

- a. Lac-Tremblant-Nord;
- b. Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;
- c. Ville de Mont-Tremblant; et
- d. Rapport des comités Agglo.

6. Résolution 2025-04-40 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT l'exposé de la Mairesse sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'elle entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2^e alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

DE MANDATER la Mairesse ou le maire suppléant à prendre toutes les décisions qu'elle jugera appropriées sur les sujets énumérés à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 14 avril 2025 déposé par la Mairesse séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.Règlements :

7.1 Avis de motion du Premier projet de règlement n° 2025-02 modifiant le règlement n° 2021-02 relatif au zonage

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Jean Cloutier qu'il y aura adoption du Premier projet de règlement n° 2025-02 modifiant le règlement n° 2021-02 relatif au zonage, déposé séance tenante.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du Premier projet de règlement n° 2025-02 modifiant le règlement n° 2021-02 relatif au zonage, et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

7.2 Résolution 2025-04-41 - Dépôt du Premier projet de règlement n° 2025-02 modifiant le règlement n° 2021-02 relatif au zonage

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent projet de règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU que le projet de règlement soit déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.3 Résolution 2025-04-42 - Adoption du Premier projet de règlement n° 2025-02 modifiant le règlement n° 2021-02 relatif au zonage

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU'UN que le projet de règlement a été déposé séance tenante;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU que le premier projet de règlement soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.Administration

8.1 Résolution 2025-04-43 - Adoption du plan de conservation de Lac-Tremblant-Nord

CONSIDÉRANT QUE le Québec a adhéré au nouveau Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, dont la cible phare vise à protéger 30 % des terres et des océans de la planète (cible 3) d'ici 2030;

CONSIDÉRANT l'initiative « Plein aire – Pour des territoires vivants et protégés » de la SNAP Québec, soutenue par le MELCCFP, dans le cadre de laquelle une entente de collaboration a été conclue entre la SNAP Québec et la municipalité de Lac-Tremblant-Nord pour soutenir la mise en œuvre du projet « Protéger les riches écosystèmes de Lac-Tremblant-Nord »;

CONSIDÉRANT que l'élaboration d'un plan de conservation constitue un des volets structurants de ce projet, visant à préserver la biodiversité et les milieux naturels de la municipalité, tout en encadrant les usages afin qu'ils soient en harmonie avec la vision de conservation portée par la municipalité et sa population;

CONSIDÉRANT que la municipalité a bénéficié de l'accompagnement stratégique d'Éco-corridors laurentiens dans l'élaboration de ce plan, lequel a également été rendu possible grâce au soutien financier de la Fondation de la faune du Québec et de SNAP Québec;

CONSIDÉRANT que le plan de conservation repose sur une démarche rigoureuse, comprenant un diagnostic écologique du territoire, un plan d'action détaillé, un échéancier de mise en œuvre, ainsi que des mécanismes de suivi, permettant à la municipalité de se doter d'un outil structurant pour la prise de décision en matière de conservation;

CONSIDÉRANT qu'en 2023, deux consultations publiques ont permis de présenter le projet d'aire protégée à la population et de recueillir les préoccupations citoyennes en lien avec les enjeux environnementaux du territoire;

CONSIDÉRANT qu'en 2024, deux ateliers participatifs ont été organisés avec la collaboration d'Éco-corridors laurentiens et de la firme de biologie appliquée Caltha, afin de favoriser un dialogue constructif sur les priorités de conservation;

CONSIDÉRANT qu'un sondage citoyen tenu en octobre 2024 est venu enrichir la démarche en recueillant les avis de la population sur la vision municipale, les milieux naturels à préserver et les enjeux de conservation spécifiques au territoire, et que ces réflexions ont été rigoureusement prises en considération et intégrées aux différentes étapes d'élaboration du plan de conservation;

CONSIDÉRANT que le plan de conservation sera rendu accessible à la population prochainement;

CONSIDÉRANT que le plan de conservation témoigne de l'engagement de la municipalité à assurer la pérennité de son patrimoine naturel, en concertation avec sa communauté;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le plan de conservation de Lac-Tremblant-Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.2 Résolution 2025-04-44 - Signataire de l'Entente de partenariat auprès d'Éco Entreprise Québec (EEQ)

CONSIDÉRANT l'identification de l'organisme signataire et du territoire d'application pour la conclusion d'une Entente contractuelle de partenariat avec Éco Entreprises Québec (ÉEQ) concernant la collecte sélective;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant a été identifié comme organisme signataire de l'Entente au nom de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER et identifier la Ville de Mont-Tremblant comme municipalité responsable et signataire de l'Entente de partenariat auprès d'Éco Entreprise Québec (EEQ), et

AUTORISER la Ville de Mont-Tremblant à signer pour et au nom de Lac-Tremblant-Nord et du regroupement tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de l'Entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.3 Résolution 2025-04-45 - Demande de reconsidération - abolition du programme RénoRégion

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT QUE, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

IL EST PROPOSE PAR : Monsieur le conseiller Eric Lessard

ET RÉSOLU :

DE DEMANDER au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau :

DE RELANCER immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec; et

DE TRANSMETTRE rapidement à M. François Legault, premier ministre du Québec, Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation, M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francis, président de la Commission de l'aménagement du territoire, Mme Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement, Mme Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement, Mme Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement, M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.4 Résolution 2025-04-46 - Signature de soumission pour numérisation des dossiers municipaux

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité numériser les dossiers de la municipalité afin de s'assurer de leur préservation et pérennité;

CONSIDÉRANT la soumission de Archives Lanaudière no. 112 février 2025 au montant de 5 656 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer la soumission no. 112 février 2025 daté du 20 février 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.5 Résolution 2025-04-47 - Demande de bail d'occupation sur le domaine hydrique pour projet de quais au lac Bibite

CONSIDÉRANT la demande de PLTN à la municipalité de procéder à une demande de bail d'occupation sur le domaine hydrique de l'État afin d'installer des nouveaux quais à la marina du lac Bibite;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER la directrice générale de signer pour et au nom de la municipalité, et accomplir tout acte afin de procéder à la demande de bail d'occupation sur le domaine hydrique de l'État au ministère des Ressources naturels du Québec et autres autorisation ministérielles requises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.6 Résolution 2025-04-48 - Nomination de trois membres du conseil de la municipalité sur le comité de démolition

CONSIDÉRANT le Règlement 2023-02 relatif à la démolition d'immeubles;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement à la section 2.2, le comité est formé de trois membres du conseil municipal désignés pour un an;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

DE NOMMER Madame Barbara McDonald, Monsieur Eric Lessard et Monsieur Peter Richardson sur le conseil de démolition de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. Rapport des comités

9.1 Comité des finances et administration : états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 mars 2025

9.2 Comité consultatif en urbanisme :

9.2.1 Résolution 2025-04-49 - Demande DPDRL240054, demande de dérogation mineure pour construction de bâtiment accessoire (garage), matricule 1426-50-6841-0-000-0000, lot 5 011 175, cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation mineure pour un empiètement de 10,85 m dans la marge latérale gauche et des documents produits ;

CONSIDÉRANT que la nature et effet de la demande est d'autoriser la construction d'un garage détaché à 19,15 mètres de la limite latérale gauche ;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA ;

CONSIDÉRANT l'examen de la demande par la directrice de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que selon les grilles et usages du règlement de zonage n° 2021-02 indiquent une distance d'une marge latérale de 30 mètres ;

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation d'une demande de dérogation ;

CONSIDÉRANT que le refus d'accorder cette dérogation mineure risque de causer un préjudice au demandeur en raison des contraintes naturelles à respecter ;

CONSIDÉRANT que le terrain tel qu'aménagé actuellement nécessiterait d'importantes modifications pour implanter le garage ailleurs sur la propriété ;

CONSIDÉRANT que le fait d'accorder la demande de dérogation mineure ne cause pas de préjudice sérieux aux propriétés voisines concernées par cette demande ;

CONSIDÉRANT les lettres d'appui déposées en support à la demande

CONSIDÉRANT les résolutions du comité consultatif en urbanisme C.C.U. 2024-10-40 et les

réponses fournies par les demandeurs ;

CONSIDÉRANT que selon le règlement 2022-10, le comité peut suggérer au Conseil des conditions afin d'atténuer l'impact de la dérogation ;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure en autorisant un empiètement de 10,85 m dans la marge latérale de 30 m ;

AUX CONDITIONS SUIVANTES ;

a) Qu'un plan complet du reboisement prévu à l'endroit identifié sur le plan d'implantation soit déposé pour l'étude de la demande de construction du garage DPCOL. Le plan devrait inclure des arbres résineux d'un calibre de 1,8 m de hauteur lors de la plantation afin de créer un écran végétal ;

b) Qu'aucun déboisement supplémentaire et aucune modification ne soit apportée à l'entrée privée qui est à réactivée pour accéder au garage ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2.2 Résolution 2025-04-50 - Demande DCPOL240048, demande de permis pour construction de bâtiment accessoire (garage), matricule 1427-69-1052-0-004-0001, lot 6 219 788 cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de permis pour la construction d'un garage adossé au bâtiment principal et des documents produits;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous les objectifs critères établis au règlement sur les PIIA ;

CONSIDÉRANT l'examen de la demande par la directrice de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le garage adossé sera situé vers l'arrière du bâtiment principal et que le projet respecte l'objectif général du PIIA qui a pour but de réduire au maximum l'impact visuel du cadre bâti ;

CONSIDÉRANT l'abri d'auto qui figure aux plans ne fait pas partie de la présente demande ;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian de Varennes

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER la demande d'agrandissement, les documents fournis en support à la demande dont les plans de construction préparé par Jean-Yves Rouleau, T.P. daté du 20 janvier 2025 ainsi que le plan d'implantation 38861, minute 10088, modifié le 6 mars 2025, dossier 6841-3 signé par Dany Maltais, A.-G.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2.3 Résolution 2025-04-51 - Demande DPPIL0005, demande de permis pour une construction accessoire (piscine), 2^e présentation CCU, matricule 1621-91-2055-0-000-0000, lot 5 011 313.

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de permis pour une construction accessoire (piscine) et des documents produits;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous les objectifs critères établis au règlement sur les PIIA ;

CONSIDÉRANT l'examen de la demande par la directrice de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT la résolution du comité consultatif en urbanisme C.C.U. 2025-01-06 et les réponses fournies par les demandeurs ;

CONSIDÉRANT le changement d'implantation de la piscine suite au premier dépôt ;

CONSIDÉRANT que le talus de mise en forme pour l'implantation de la résidence sera reboisé dans le cadre du permis de construction neuve déjà émis ;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Eric Lessard

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER la demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'une piscine creusé et les documents fournis en support à la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2.3 Dépôt du procès-verbal : 24 février 2025

10. Acceptation de correspondance :

11. Affaires nouvelles :

12. Période d'intervention des membres du conseil :

13. Période de questions :

14. Résolution 2025-04-52 - Clôture et levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 14 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Kimberly Meyer
Mairesse

Stephanie Carriere
Directrice Générale et greffière - trésorière